Partout des cheminées protectrices ont été élevées et les différentes ouvertures bouchées hermétiquement. Quai de la Rapée, quai d'Austerlitz, quai Saint-Bernard, quai des Célestins, quais de Gesvres, de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Michel, on se hâte de parachever les travaux en cours.

Au Pont-Neuf, la digue du barrage et le barrage lui-même étaient un peu plus dégagés qu'hier, mais bien peu !

Du pont Royal au pont d'Auteuil, les précautions prises contre le flot sont renforcées. On ferma les dernières soupiraux encore ouverts sur le lit du fleuve.

Au quai de Passy, la digue en bois et en fer est presque achevée. On la continue même sur l'avenue de Versailles, dans la partie qui se trouva au niveau du fleuve.

A la rue Félicien-David et à la rue des Pâtures, une pompe locomobile fonctionne sans arrêt pour épuiser les eaux du sous-sol.

D'une façon générale, la situation s'est améliorée dans le XVIe arrondissement. L'eau qui avait envahi la rue Ténière a pu être épuisée.

Dans la banlieue

La situation, dans la banlieue, est également meilleure.

A Ivry, la Seine a baissé de dix centimètres ; il en est de même à Choisy et à Vitry ; mais les berges restent toujours inondées.

A Meudon, à Saint-Cloud, même tendance à la baisse.

A Sèvres, on constate une légère hausse.

SEINE-ET-MARNE. — Contrairement à toutes les prévisions, la Marne continue à monter à l'échelle de l'écluse de Meaux, où la cote était ce matin, à 7 heures, de 4m,37. On donne comme probable pour demain, 17 novembre, une cote maxima de 4m,90 à l'échelle de l'écluse de Meaux.

Le quartier excentrique de la Varenne et les plaines situées au sud et à l'ouest de Meaux sont inondées.

La baisse persiste entre Cumières et Mont-Saint-Père. Le service de la navigation de la Ferté-sous-Jouarre a transmis à la sous-préfecture de Meaux la dépêche suivante :

« La Ferté-sous-Jouarre, 16 novembre. — La Marne est étale. »

Dans les départements

La pluie, qui a cessé de tomber, rend l'espoir aux populations riveraines des cours d'eau débordés.

Les dépêches signalent une décroissance de la plupart des rivières en amont.

Dans l'Est

MARNE. — A Anglure, les eaux de l'Aube ayant fortement grossi, de nombreuses maisons et fermes ont dû être évacuées.

A Saint-Just, à Châtres, à Mazières-la-Grande-Paroisse, les eaux ont envahi les maisons.

A Crancey, les inondations ont pris le caractère de celles de 1896, et les eaux ont envahi la place publique et quelques maisons. Une dizaine de ménages ont déménagé. Les routes sont impraticables.

AUBE. — Le flot est arrivé à Nogent-sur-Seine, qui a été protégé de l'inondation par la ligne ferrée formant digue. Par contre, les villages riverains sont submergés et les routes sont coupées.

La circulation des trains est rétablie entre Troyes et Bar-sur-Seine.

Dans l'Ouest

DEUX-SÈVRES. — Par suite du mauvais temps, la Sèvre, nous écrit notre correspondant, a commencé à sortir de son lit.

Le Marais est sous l'eau, mais, comme cela arrive régulièrement au moins une fois l'an, les journaux ont perdu l'habitude de plaindre les habitants, souvent forcés de se réfugier au premier étage, *avec leurs animaux*, pour lesquels des moyens d'accès sont permanents.

A l'étranger

Italie

Le mauvais temps sévit dans toute l'Italie centrale et méridionale.

Une tempête a dévasté, hier et aujourd'hui, les côtes environnant Naples, causant plusieurs naufrages de voiliers et retardant considérablement le service des paquebots.

Dans la campagne près de Lucques, plusieurs torrents ont débordé, inondant les champs.

Autriche

A Trieste, par suite de la violence de la marée, la mer a envahi le rivage, et les parties de la ville situées sur le bord de la mer ont été inondées.

La circulation des tramways est en partie interrompue.

Lettre de Mgr l'archevêque de Paris

à MM. les curés de son diocèse

ordonnant des prières publiques pour écarter le danger des inondations

Paris, le 15 novembre 1910.

Monsieur le Curé,

La nouvelle crue de la Seine a jeté l'inquiétude parmi nos populations, et leur fait redouter des inondations pareilles à celles de l'hiver dernier.

Déjà les eaux ont commencé de déborder et l'avenir reste menaçant.

Il est trop évident que, pour conjurer efficacement le péril, tous les efforts humains ne sauraient suffire. Aussi les âmes chrétiennes éprouvent-elles le besoin de recourir à celui qui dispose souverainement des forces de la nature et qui peut, quand il lui plaît, dire aux flots déchaînés : « Vous n'irez pas plus loin » (1).

Nous convions donc les fidèles à la prière, afin d'écarter de nous le terrible fléau.

En même temps, à l'entrée d'un hiver que la cherté des vivres menace de rendre particulièrement dur aux travailleurs et aux pauvres, nous demanderons à Dieu d'épargner à notre cher peuple des souffrances trop rigoureuses.

Enfin nous prierons pour que ces épreuves et ces craintes servent au salut des âmes, en rappelant à tous la dépendance où nous sommes de Dieu et la nécessité de nous la rendre favorable par la fidélité à ses lois.

A ces intentions, nous ordonnons ce qui suit :

ART. 1er. — A partir de la réception de cette lettre jusqu'à la fin de novembre, tous les prêtres réciteront chaque jour à la sainte messe les oraisons *ad postulandam serenitatem*.

ART. 2. — Depuis le dimanche 20 novembre, jusqu'au dimanche suivant inclusivement, une octave de saluts sera célébrée dans les églises du Sacré-Cœur à Montmartre, de Notre-Dame des Victoires et dans celle de Saint-Etienne du Mont, qui garde la tombeau de sainte Geneviève.

A ces saluts on chantera le pseaume 122, *Ad te levavi oculos meos* avec l'oraison *Deus qui culpâ offenderis*, trois fois les invocations : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis ; Cor Mariæ immaculatum, ora pro nobis ; Sancta Genovefa, Urbis et Galliæ patrona, ora pro nobis.*

Ces mêmes prières seront chantées dans toutes les églises, au salut des dimanches 20 et 27 novembre.

ART. 3. — Tous les fidèles sont invités à faire la sainte communion aux mêmes intentions, et à réciter chaque jour une dizaine de chapelet, avec les invocations au Sacré Cœur de Jésus, au Cœur Immaculé de Marie et à sainte Geneviève.

Cette lettre sera lue au prône dimanche prochain.

Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† LÉON-ADOLPHE,
archevêque de Paris.

(1) Job, XXXVIII, 11.

La Commission d'enquête sur l'affaire Rochette

Audition de M. Clemenceau

La Commission d'enquête sur l'affaire Rochette s'est réunie ce matin au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Jaurès.

La Commission a entendu M. Clemenceau, ancien président du Conseil.

M. Jaurès lui a demandé ce qu'il savait sur l'arrestation du financier.

R. — Je n'ai connu ni Rochette ni les personnes qui l'entouraient.

Aucune communication directe ou indirecte ne m'a été faite au sujet de sa personne ni au sujet de ses affaires. Je ne puis absolument rien dire, même encore aujourd'hui.

Quant à mon intervention comme président du Conseil, ce que j'ai fait est très simple.

Le ministre de l'Intérieur reçoit chaque jour du préfet de police un certain nombre de notes concernant des hommes politiques ou des particuliers, qui pourraient être, pour la plupart, détruites sans inconvénient.

De loin en loin, il arrive qu'un renseignement utile peut parvenir au ministre de l'Intérieur.

Pendant plusieurs semaines, j'ai appris par des notes de ce genre qu'il y avait eu plusieurs plaintes déposées contre Rochette et que ces plaintes avaient été retirées.

On attribuait le retrait de ces plaintes à l'influence du gouvernement.

Devant la persistance de *ces informations*, je crus devoir en causer avec le préfet de police.

Je dois dire d'une façon incidente que depuis que je suis revenu de voyage, j'ai rencontré trois fois le préfet de police : deux fois sur la voie publique et une fois à un déjeuner donné au ministère des Affaires étrangères.

Pas un mot n'a été échangé entre lui et moi au sujet de l'affaire Rochette, j'en donne ma parole d'honneur.

Je fis donc venir le préfet de police à mon cabinet. Je lui dis l'ennui que j'éprouvais à voir courir le bruit que le gouvernement était pour quelque chose dans le retrait des plaintes portées contre Rochette.

M. Lépine me répondit : « Je n'y puis rien. Tant qu'il n'y a pas de plainte maintenue, le Parquet est impuissant. »

Je lui dis : « Voyez le Parquet. Il faut en finir. »

J'ajoutai dans la conversation : « Croyez-vous que Rochette est un innocent calomnié ? » Il me répondit : « C'est un bandit. C'est un homme qui fait courir les plus grands dangers à l'épargne. Un de ces jours, nous aurons une catastrophe ».

Les mots : « Voyez le Parquet » sont mes paroles textuelles.

Ils démentent que je n'ai donné aucun ordre à M. Lépine.

Cela voulait dire : « Voyez les gens à qui vous êtes tenu d'obéir ; demandez-leur des ordres, et agissez suivant ces ordres. »

Nous passâmes à d'autres sujets. Notre conversation n'avait pas duré cinq minutes.

M. Lépine parti. M'en a-t-il jamais reparlé ? Je ne le crois pas.

S'il me dit par la suite : « Rochette a été arrêté », la conversation s'est bornée là.

Je n'ai eu d'autre préoccupation dans toute cette affaire que de dégager le gouvernement des imputations dirigées contre lui au sujet du retrait des plaintes.

Si c'était à recommencer, j'agirais mathématiquement de même, convaincu que si j'avais laissé partir par négligence Rochette avec la fortune des particuliers, il y aurait aujourd'hui une Commission d'enquête pour me demander compte de ma complicité avec M. Rochette.

D. — M. Lépine nous a dit qu'il s'était fait une loi de ne rien dire qui puisse directement ou indirectement mettre en cause ses anciens chefs. Je vous demande de dégager M. Lépine du scrupule qu'il a à votre égard.

R. — Je considère que M. Lépine est responsable devant moi et que je suis responsable devant le Parlement.

M. Lépine, sur ma demande, est obligé de s'expliquer devant la Commission d'enquête, soit en ma présence, soit hors de ma présence.

Je suis prêt à lui écrire une lettre dont je vous remettrai copie, lui demandant formellement de s'expliquer et de tout dire.

D. — Ne vous êtes-vous pas informé auprès du garde des sceaux où en était la question devant le Parquet au moment où vous avez dit à M. Lépine : « Voyez le Parquet » ?

R. — Je n'ai parlé ni au Parquet ni au ministère de la Justice, ni à âme vivante.

D. — Il résulterait de là que M. Lépine a mal compris vos indications. Il n'est pas allé au Parquet pour savoir s'il y avait lieu d'ouvrir des poursuites. Il s'est préoccupé de trouver un plaignant dans la journée. Vous ne lui avez donné aucune indication à cet égard ?

R. — Aucune, ni par geste, ni par parole, ni par attitude.

En disant au préfet de police : « Voyez le Parquet », je n'entendais pas lui dire de se rendre en personne auprès du Parquet.

D. — M. Lépine n'a pas compris qu'il devait se renseigner sur la marche de l'affaire ; il a compris qu'il devait susciter un plaignant dans la journée pour le conduire à la justice.

R. — Il y avait ce fait que les plaintes contre Rochette étaient constamment retirées et qu'on attribuait ce retrait au gouvernement.

En disant à M. Lépine : « Voyez le Parquet », cela voulait dire : « Cela ne peut pas durer, il faut en finir. » Je n'ai pas dit : « Cherchez un plaignant, faites arrêter Rochette », mais : « Faites en sorte que, si les plaignants croient que leurs plaintes sont arrêtées par des influences que je ne connais pas, ces personnes soient rassurées. »

J'ai causé avec le préfet de police d'un événement du jour.

Je lui ai indiqué une direction d'esprit et je ne m'en suis plus préoccupé.

Je m'en suis rapporté à la justice.

D. — Vous avez reçu, étant à l'étranger, un télégramme de votre frère relatif à un entretien qui aurait eu lieu chez M. Briand, et faisant allusion à des plaintes qui avaient été déposées.

Avez-vous entendu parler à ce moment avec précision de plainte déposée ou préparée ?

R. — Ce télégramme a coûté à mon frère 700 à 800 fr.

Mon frère ne savait rien de l'affaire Rochette. Mon frère m'a dit : « Il y a des plaintes déposées ». Il n'a pas cru devoir dépenser 400 fr. de plus pour me dire, ce que je savais, que ces plaintes avaient été retirées.

D. — C'est le 19 mars au matin que la plainte Pichereau a été déposée. Il y a eu, le 19, entre M. Prevet et M. Etienne, qui passaient pour être en lutte contre Rochette, l'un pour le *Petit Journal*, l'autre pour la concession des omnibus, un entretien dans l'après-midi à la Chambre.

C'est le 20 mars que vous avez eu cette conversation avec M. Lépine.

R. — C'est une pure coïncidence. Comme les notes de police allaient en s'accentuant, comme j'avais entendu le matin certains propos caractérisés tenus par des journalistes, au ministère de l'Intérieur, attribuant au gouvernement le retrait des plaintes contre Rochette, je me suis déterminé à faire venir M. Lépine.

Je ne puis pas dire la provenance des propos que j'ai entendus. Ce que je puis dire, c'est que ces propos couraient depuis longtemps et que, obsédé par leur persistance, je me suis déterminé à agir.

D. — Le gouvernement avait-il besoin pour se défendre contre des reproches de ce genre de mettre en mouvement la préfecture de police ?

R. — La préfecture de police est subordonnée au Parquet. Elle n'a aucun pouvoir en dehors de lui.

J'ai dit au préfet de police de voir son chef judiciaire, de s'assurer que les choses se passaient correctement, avec le désir qu'on en finisse avec cette affaire.

D. — M. Lépine, après avoir quitté votre cabinet, est-il revenu vous dire qu'il avait, dans la journée, trouvé un plaignant ?

R. — Pas du tout. Il est possible qu'il m'ait dit plus tard que Rochette avait été arrêté. Je ne m'en souviens pas.

D. — M. Yves Durand nous a dit que M. Lépine lui avait donné l'ordre de trouver un plaignant dans l'après-midi. M. Lépine ne vous a-t-il rien dit qui vous fît pressentir que c'était l'opération qui allait être faite ?

R. — L'idée ne m'était pas venue de lui proposer une opération illégale.

Si elle m'était venue, il l'aurait repoussée.

D. — Comment se fait-il que, s'agissant de mettre fin à un état d'incorrection qui vous indignait, aucun nom propre n'ait été prononcé, touchant les entraves que des parlementaires auraient mises à l'action de la justice à l'occasion du retrait des plaintes ?

R. — Je n'ai pas dit que la justice soit entravée par l'action parlementaire. J'ai dit que le bruit en courait.

Je n'avais pas d'enquête à faire, l'enquête étant d'ordre judiciaire. J'ai demandé à mon subordonné politique de s'informer.

D. — Quelles sont les précisions venues de votre côté qui ont pu déterminer le préfet de police à trouver un plaignant, dans les vingt-quatre heures ?

R. — Je n'avais pas à interroger le préfet de police sur les faits qui faisaient l'objet de ses communications depuis plusieurs semaines.

M. Clemenceau se retire.

Après le départ de M. Clemenceau, la Commission a décidé de siéger vendredi matin pour entendre M. Lépine.

Le procès des anciens Rédemptoristes

La 9e Chambre correctionnelle de la Seine, après avoir joint au fond les incidents soulevés par la défense, incidents tendant : 1° A l'annulation de la procédure pour non communication de certaines pièces du dossier aux avocats ; 2° A la nullité de l'ordonnance rendue par M. le juge d'instruction Drioux qui n'a pas prononcé le jonction des procédures de province à celles de Paris, a renvoyé à lundi les débats.

Il est probable que ce jour-là les prévenus ne comparaîtront pas. Dans un dernier incident ils avaient demandé, en effet, à ce que leur soit donné acte de ce que les délais de citation n'avaient pas été respectés. Le tribunal ayant rejeté ces conclusions ils avaient déclaré faire défaut.

Mais le président, tout en leur donnant acte de cette déclaration, les a informés que le défaut serait rabattu à l'égard de ceux qui croiraient devoir se présenter à l'audience.

Échos parlementaires

LA PEINE DE MORT

Par voie d'amendement au budget de la justice, les socialistes unifiés demandent, comme chaque année, la suppression des crédits concernant les exécutions capitales, — c'est-à-dire, en fait, la suppression de la peine de mort.

Échos du Sénat

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

Une liquidation disparue. — Vaines recherches de l'Inspecteur des Finances. — Les légitimes propriétaires usent de leurs droits. — Il faut en finir. — La mauvaise volonté des liquidateurs.

La liquidation des Congrégations n'a pas fini de nous réserver des surprises. Voici qu'une liquidation régulièrement engagée a disparu des rapports officiels sans qu'on puisse découvrir la raison de cette anomalie. M. Charles Riou, sénateur du Morbihan, observateur toujours vigilant des faits et gestes des liquidateurs, nous a ainsi exposé l'affaire :

« Les Dames de la Retraite de Vannes ont été l'objet de deux décrets de mise en liquidation. Le premier, en vertu de la loi sur l'enseignement congréganiste, dut être rapporté le 30 juin 1906, à la suite d'une décision de justice, reconnaissant le caractère mixte de la Congrégation. Par un second décret du 1er juin 1908, la liquidation administrative fut ordonnée et confiée à M. Le Roux-Kergoët.

« Dans le 4e rapport du garde des sceaux qui vient d'être distribué aux parlementaires, cette liquidation ne figure plus. Cette disparition peut paraître au moins étrange. Mais mon étonnement s'est changé en stupéfaction, quand j'ai appris que cette liquidation n'avait jamais été commencée. Depuis la transmission à l'administration du Domaine, en vertu de la loi de 1910, la situation est restée la même. L'inspecteur des Finances chargé de vérifier les dossiers n'a pu que considérer sa mission comme terminée. L'affaire reste donc pendante, le séquestre n'ayant pas osé engager un procès. Mais ce qui achève de compliquer cette situation, c'est que les légitimes propriétaires des immeubles ont pu passer régulièrement des baux de location ; ce qui en fait une reconnaissance de leur droit de propriété.

« Il n'est pas admissible qu'une situation aussi anormale se prolonge. Une décision est absolument nécessaire. Il faut qu'elle intervienne sans tarder. »

Se ralliant à une proposition de M. Riou, la Commission d'enquête sénatoriale a décidé de réclamer à la chancellerie le rapport présenté sur cette liquidation par M. Le Roux-Kergoët.

*

La transmission des opérations de liquidation aux fonctionnaires de l'enregistrement devait être faite « immédiatement » d'après les prescriptions ministérielles. Les liquidateurs apportent toute la mauvaise volonté possible à l'accomplissement de leur mission. Ils remettent aux fonctionnaires des dossiers bruts, informes, incomplets. Si on les leur réclame, ils invoquent la nécessité de produire en justice des pièces pour la fixation de leurs honoraires. Quant à le remise des comptes et de leur caisse, l'administration se heurte le plus souvent à une mauvaise volonté absolue.

Dans ces conditions, les opérations de liquidation dureront indéfiniment si l'on n'y met bon ordre.

DANS LES ACADÉMIES

Ce qu'a fait M. Thiers pour sauver les otages

Les négociations entre Versailles et Paris qui ont précédé l'assassinat des otages le 24 mai 1871 à la Roquette, sont restées jusqu'à présent mal connues et ont provoqué des jugements sévères que ne justifient aucunement les faits aujourd'hui connus. Ces négociations ont fait l'objet d'une importante communication de M. Henri Welschinger, à l'Académie des sciences morales et politiques. L'éminent historien, toujours en quête de documents historiques, a, après ses recherches sur « les causes et responsabilités de la guerre de 1870 », entrepris d'élucider les principaux problèmes qui se posent à l'historien dans l'étude de la période de la Commune ; examinant les faits en véritable « juge d'instruction de l'histoire », selon le mot d'un de ses illustres confrères, il est parvenu à préciser le rôle de chacun des principaux acteurs dans ces tragiques événements

La communication de M. Welschinger à l'Académie des sciences morales a eu pour principal objet de rétablir, à l'aide de documents inédits de la plus haute valeur historique, la vérité sur l'attitude de M. Thiers lorsque Mgr Darboy fit appel à son intervention. Certains historiens ont prêté au chef du pouvoir exécutif un rôle équivoque qui a donné naissance aux pires soupçons.

Des documents irrécusables écartent toute idée de rancune personnelle ou de calculs mesquins de la part de M. Thiers.

Dans sa communication, M. Welschinger a brièvement rappelé les faits. Le communard Benjamin Flotte, délégué de Raoul Rigault, pour secourir son ami Blanqui, prisonnier à Versailles, et servir les intérêts de la fraction de la commune à laquelle il était lié, imagina un échange d'otages entre la commune et le gouvernement de Versailles. Il parvint à émouvoir l'archevêque de Paris par des récits fantaisistes d'atrocités commises par l'armée de Versailles, et obtint du prélat l'envoi d'une lettre à M. Thiers. La lettre parvint au chef du pouvoir exécutif, mais le texte en fut interrompu et publié dans l'*affranchi* pour décrier les Versaillais et ranimer le zèle des révolutionnaires. Les rapports ainsi engagés, on passa aux préliminaires des négociations. Une seconde lettre de Mgr Darboy, portée à Versailles par M. Lagarde, soumettait à M. Thiers le désir exprimé par M. Benjamin Flotte au nom de la commune d'échanger cinq des principaux otages contre Blanqui ; une lettre de M. Deguerry accompagnait celle de son archevêque.

M. Thiers saisit de la question le Conseil des ministres et la Commission des Quinze. Les deux assemblées repoussèrent une telle négociation. M. Welschinger l'a établi par les procès-verbaux qu'il possède. Le chef du pouvoir exécutif remit alors à l'envoyé de l'archevêque, M. l'abbé Lagarde, un pli cacheté ; celui-ci refuse de transporter « en commissionnaire » une réponse dont il ignorait le sens. Cette lettre resta entre les mains de Jules Simon. Cette lettre, d'une haute importance historique, a été communiquée à l'Académie par le savant historien ; en voici le texte :

Versailles, 23 avril 1871.

Monseigneur,

C'est avec un sentiment de profond regret que le gouvernement se voit contraint de ne pas accepter la proposition d'échange que lui a adressée Votre Grandeur. Il n'a pas le droit de rendre libre en ce moment M. Blanqui pour obtenir votre délivrance et celle des personnes respectables qui ont été si odieusement arrêtées. Il voudrait soustraire ceux mains qui les détiennent les victimes de cet attentat, mais il ne le peut point, malgré le désir qu'il en aurait. M. Blanqui ne saurait être échangé. Il n'est pas prisonnier ; il est condamné et condamné par contumace. Si la condamnation de M. Blanqui était définitive, le gouvernement, usant des pouvoirs que la loi confère au pouvoir exécutif, pourrait le gracier et le tirer de prison pour obtempérer au vœu qu'en exprime Votre Grandeur. Aujourd'hui, le gouvernement contrarierait l'action même de la justice et violerait la loi en délivrant un prisonnier qui, déjà condamné, ne peut être gracié, parce qu'il doit subir auparavant l'épreuve d'un jugement contradictoire.

Outre cette impossibilité légale, il est une considération qui ne peut manquer d'apprécier Votre Grandeur. Comment mettre en balance l'illustre archevêque de Paris, le vénérable curé de la Madeleine et M. le président Bonjean avec un homme comme M. Blanqui ? D'ailleurs, outre l'indignité d'un semblable rapprochement, ne serait-ce pas consacrer et étendre l'abominable système des otages et permettre aux hommes qui dominent dans Paris de multiplier les arrestations pour contraindre le gouvernement à opérer de nouveaux échanges ? Sans doute, les arrestations qui seraient ainsi encouragées n'atteindraient pas des personnes aussi dignes de respect, mais conviendrait-il au gouvernement de concourir lui-même à les rendre plus nombreuses ? Je suis donc, Monseigneur, sans droit et sans pouvoir pour opérer l'échange que vous proposez et auquel une Commission de l'assemblée a jugé, à l'unanimité, que le gouvernement devait se refuser.

Dans cette pénible position, j'ai du moins la confiance que les hommes qui ont osé vous arrêter ne seront pas assez pervers pour pousser leurs violences plus loin.

Recevez, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect,

A. THIERS.

Après l'échec de cette tentative de négociations, M. Thiers mit tout en œuvre pour sauver les otages, et M. Welschinger a rappelé les propositions à Cluseret, Dombrowski et Félix Pyat pour obtenir à prix d'or des facilités d'évasion pour les prisonniers ; mais tout échoua.

Les noces d'or sacerdotales de Mgr Béguinot

La ville et le diocèse de Nîmes se préparent à célébrer comme il convient les noces d'or sacerdotales de Mgr Béguinot. L'Eglise de France, d'autre part, se dispose à s'associer cordialement à cet heureux jubilé. Vingt évêques, en effet, ont annoncé leur présence aux fêtes de ce cinquantenaire, qui se célébrera les 23 et 24 novembre courant.

Le 23, Sa Grandeur recevra, à l'évêché, le clergé, les communautés et les membres des diverses œuvres de la ville et du diocèse. A 5 heures, un salut solennel sera donné à la basilique-cathédrale, en présence de NN. SS. les évêques.

Le 24, messe pontificale, à 9 h. 1/2, célébrée par S. G. Mgr l'évêque de Nîmes.

L'après-midi, Monseigneur recevra au collège Saint-Stanislas les enfants des collèges, pensionats, écoles et patronages catholiques. La journée se terminera par une audition musicale.

Les chants seront exécutés, au cours des cérémonies de ces deux journées, par le Schola du Grand Séminaire, les maîtrises de la Basilique, de l'Institut Saint-Félix, Saint-Stanislas et de Monaco.

Les vœux des catholiques de France s'unissent à ceux des diocésains de S. G. Mgr Béguinot, et tous redisent le souhait liturgique : *Ad multos annos !*

La natalité et les mœurs

par A. ROGUENANT, lauréat de l'Institut

Un vol. in-12 de 240 pages. (Editions des *Questions Actuelles*.) Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 20. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours l'étude des causes de la diminution constante de la natalité. Sur 22 ouvrages présentés, 4 furent couronnés, dont celui de M. Roguenant.

Le rapporteur du concours, M. Henri Joly, écrivait : « Cet ouvrage est une étude psychologique pleine de finesse, de grâce et de force sur les causes morales de la limitation volontaire du nombre des enfants. On y trouve des tableaux de mœurs pleins d'humour et de vérité, tels que *l'Enfant unique, la Tuile, le Café-concert, le Luxe* ; d'autres sont d'une force de pensée remarquable, et partout le style pittoresque, brillant, original, en rend la lecture fort attrayante. »

La note apologétique, qui n'est pas mise au lumière tout d'abord, ressort de chaque chapitre, et le lecteur en tire lui-même forcément la conclusion.

Ce livre, imprimé en gros caractères, est d'une lecture facile et entraînante.

ROME

Audiences pontificales

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Le Pape a reçu aujourd'hui le cardinal Maffi. Avaient été reçus hier le cardinal Vives, M. Spahn, président du Centre allemand ; Mgr Pieper, directeur du *Volksverein*.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ces et 5 quarantaines, 5 jours 1911)

M. Stanislas de Bussy, prêtre de la Mission, 58 ans, qui fut l'apôtre dévoué du pèlerinage de Ja Madone de Veilleury. Il fut un ardent propagateur de la bonne presse, et se consacra à l'œuvre des « Petits fornins » qu'il laisse très prospère.

Mme Latil, mère du Dr Latil, d'Aix-en-Provence, 81 ans. — Mme Armand Marie, très ancienne abonnée de la *Croix*, 74 ans, à Mathieu (Calvados). — Le P. Lucien Bisbourg, de la Congrégation du Saint-Esprit, 42 ans, dont 19 de vie religieuse, à Chevilly (Seine). — M. Osthème Boulogne, 58 ans, à Sagy (Seine-et-Oise). — M. l'abbé E. Doniez, très ancien abonné, à Saint-Etienne-de-Beyonne (Basses-Pyrénées). — M. Gustave Frère, à Coudac (Charente). — M. l'abbé Collin, chanoine titulaire de la cathédrale d'Orléans. — Sœur Valasade, de la Taillade, près Nauvéglise (Gard), du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, 72 ans.

MARIAGE

On recommanda aux prières de nos lecteurs le mariage de :

Mlle Marguerite Demole avec M. Claudius Desmoulins qui sera célébré le 24 novembre, en l'église de Fleurie (Rhône).

RECOMMANDATION

On recommande un prêtre malade.

Informations du soir

M. Briand a réuni, cette après-midi, au ministère de l'Intérieur, ses collègues les ministres des Finances, du Travail et des Travaux-publics, ainsi que MM. Ribot, sénateur, Ferdinand-Dreyfus, rapporteur du travail à la Commission sénatoriale des finances, et M. Dumont, rapporteur général du budget à la Chambre.

Le but de cette conférence est de rechercher les simplifications de services et les réductions du nombre des fonctionnaires qu'il serait possible d'effectuer dans l'administration des retraites ouvrières, les propositions primitives ayant provoqué des réserves de la part des Commissions de la Chambre et du Sénat.

DÉGRADATION DU SOLDAT BEAU

Rennes, 16 novembre. — Ce matin a eu lieu, dans la cour du quartier du 10e d'artillerie, à Rennes, la dégradation du soldat Beau, du 2e d'infanterie, condamné par le Conseil de guerre de Rennes, à dix ans de réclusion, pour vol d'une cuirasse de canon, au fort de Nacqueville (Manche).

LA NEIGE DANS LE MASSIF CENTRAL

Saint-Flour, 16 novembre. — Une violente tempête de neige sévit, depuis mardi soir, sur la région des monts du Cantal et de la Margeride. Dans les hauts plateaux, la couche de neige est déjà très épaisse.

Depuis un mois, la persistance du mauvais temps a empêché les agriculteurs de rentrer les dernières récoltes qui pourrissent dans les champs.

Les terrains situés sur les bords des rivières sont entièrement inondés.

LES INONDATIONS

Nîmes, 16 novembre. — Le Rhône, dans le Gard, subit une nouvelle crue causée par les pluies diluviennes de ces jours derniers.

A Vallabrègues le Rhône atteint 5m,10, et augmente toujours.

On construit des barrages pour empêcher les eaux d'envahir le village.

Le cours de la Cèze est complètement submergé.

A Aramon, le fleuve marque 5m,60, à l'étiage. L'avenue de la gare est submergée.

A Codolet, plusieurs rues sont inondées.

LA TEMPÊTE SUR L'OCÉAN

La Rochelle, 16 novembre. — La tempête continue.

Ce matin, à 2 heures, le chalutier à vapeur *Goéland*, du port de La Rochelle, est rentré ici avec deux hommes de son équipage en moins.

Ces deux marins furent enlevés mardi matin, à 8 heures, par un coup de mer, alors que le bateau se trouvait à 80 milles au nord des Baleines.

L'état de la mer empêcha de secourir les victimes.

BRUIT DE DÉMISSION DE M. D'AERENTHAL

Vienne, 16 novembre. — Le *Neues Wiener Journal* prétend savoir que M. d'Aerenthal songerait à présenter, dans un certain temps, sa démission, cela surtout pour causes de santé.

Le candidat probable à la succession de M. d'Aerenthal serait le comte François Thun. Les cercles informés considèrent la nouvelle comme sans fondement.

TOLSTOI AU CANADA

Saint-Pétersbourg, 16 novembre. — Les journaux annoncent que Tolstoï, après le rétablissement de sa santé, que le voyage a compromis, ira vivre au Canada parmi la secte des pneumatomaques russes dont la doctrine ressemble à celle de Tolstoï.

Palais de Justice

UN DISCIPLE DE DUEZ

La Cour d'assises de la Seine vient de condamner, à dix-huit mois de prison, un ancien employé de Duez, Eugène Poitel, qui, en 1906, avait détourné un certain nombre de titres confiés à sa garde par l'ancien liquidateur.

ENTRAVES A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

La 9e Chambre correctionnelle vient de condamner à des peines variant de six semaines à deux mois de prison, sept terrassiers et deux employés de chemins de fer, poursuivis pour entraves à la liberté du travail.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1910 — 9 —

L'île bleue

VI

RELIGIEUSE !

Sœur Julie, à laquelle le général Voroneg avait indiqué l'adresse de Rova Béhring, montait — suivie d'une compagne muette et silencieuse, Sœur Elisabeth, — la rue Caulaincourt.

Les mains croisées dans leurs larges manches, toutes deux murmureient les âve de leur chapelet ; mais si Fédora Béhring de tout son cœur désespéré se recommandait à Dieu, son esprit distrait était bouleversé de pensées douloureuses et confuses.

Elle gravissait, l'infortunée, un lamentable calvaire.

Elle se revoyait jadis dans la ville de Karkov, heureuse, adulée, confiante.

Son père, gouverneur de la place, avait gagné l'universelle estime. Sa mère, femme hautaine et austère, remplissait avec gravité et scrupule ses moindres devoirs de maîtresse de maison.

Cette noble famille semblait parfaitement heureuse. Le fils cadet, Rova, gâte tout ce bonheur. Affilié aux sectes révolutionnaires, rebelle aux volontés de son père, maudit, chassé, il avait disparu. Le général était mort ; sa mère était restée seule avec ses trois filles.

La pauvre femme, déjà profondément blessée dans sa dignité par sa déchéance, laissée seule à elle-même par la disparition de son époux, devait subir encore une nouvelle épreuve.

Nathalie Béhring, comme son mari, comme son fils Rova, appartenait à la religion grecque. Seule, la première née de la famille avait embrassé le catholicisme. La jeune fille avait été convertie par une amie élevée en France et parce que Dieu avait de secrets desseins sur elle. C'était une fille, le général Béhring in laissa faire.

Mais voici que Fédora, épouvantée par la chute irrémédiable et profonde de ce frère qui avait déjà sur la conscience le poids de la mort d'un père, redoutant de nouvelles catastrophes et un plus complet déshonneur, comprit qu'elle avait sa mission à remplir, qu'elle pourrait peut-être conjurer la ruine totale de la famille et ramener au bien l'âme égarée, déjà si coupable.

Elle mûrit deux ans son projet. Les nouvelles pires qu'elle recevait de Rova Béhring devenu un des militants du parti terroriste, son désir plus grand d'expiation le décidèrent enfin. Un prêtre catholique l'approuva : elle vint trouver sa mère.

Celle-ci avait toujours condamné dans le secret de son cœur ce changement de religion ; mais, comme le chef de la famille n'avait rien dit, elle n'avait pas cru devoir intervenir. Cependant, une mésentente cachée et profonde s'était creusée entre les deux femmes. Fédora, toujours affectueuse, avait senti que le cœur de sa mère se fermait pour elle. Elle en avait étrangement souffert. Mais n'était-ce pas là le commencement de l'expiation, sa première douleur, gage de sa première victoire ?

Elle avait tenu bon : pour Rova, pour sa mère même et ses sœurs encore ensevelies dans les ténèbres de l'erreur, elle était prête à livrer en holocauste au grand Dispensateur des peines et des triomphes son corps, son cœur et son âme.

Elle ne prévoyait pas, cependant, que le début de ces combats serait si douloureux.

— Ma mère, dit-elle à Nathalie Béhring, Dieu m'appelle à lui. Je vous demande l'autorisation d'entrer chez les Sœurs de Notre-Dame, dont la maison-mère est à Paris. Je commencerai immédiatement mon noviciat. Bénissez votre enfant avant qu'elle vous quitte, ma mère !

La veuve s'était redressée, tragique. Elle avait eu un sursaut de révolte. Son indignation longtemps contenue débordait enfin !

Fédora s'était mise à genoux. Nathalie le regarda froidement et ne répondit rien. La jeune fille releva la tête.

Elle comprit alors et se cacha le visage dans ses mains.

Nathalie Béhring, la voix dure, parla.

— Ainsi voilà comment nos enfants reconnaissent ce que nous avons fait pour eux ! Le fils, par qui le sang des Béhring devait survivre et le nom se transmettre avec l'héritage aux enfants de nos petits-enfants, le fils qui devait recevoir des mains de son père l'épée pour servir la patrie et l'autorité pour commander aux siens, le fils, mon mieux aimé, mon plus choyé, l'espoir de mon époux et mon orgueil à moi, le fils révolté se soustrait à la vocation des armes qui l'appelle, crache sur l'uniforme, insulte le drapeau, méprise la patrie et notre tsar, outrage, déshonore, tue son père ; Et je l'attends et il ne vient point !... Il ne reviendra même pas pleurer sur mon cercueil, pas plus qu'il n'est venu pleurer et se repentir sur le corps de son père ! Tout maudit qu'il est, je pourrais peut-être lui pardonner... Mais il ne veut pas de mon pardon !

La malheureuse s'exaltait, reprochant, dans sa colère, les torts de l'enfant coupable à la fille innocente.

Fédora pleurait silencieusement.

Nathalie Béhring, le doigt étendu vers elle, reprit :

— Et je n'ose plus maintenant paraître dans les rues de cette ville, et moi que l'on saluait jadis comme l'épouse honorée du chef, comme une mère bénie et enviée, je me cache maintenant parce que les femmes me montrent à leurs petits en leur disant : « Ne fais pas comme le fils de celle-là ! » Et aujourd'hui que mes filles, autour de moi pourraient consolar mon chagrin et m'apprendre à oublier, voici que l'aînée trahit sa foi, comme l'autre av